



Déclaration SNEP-FSU

CDUNSS Jeudi 20 mars 2025

Mesdames Messieurs les membres du CDUNSS des Yvelines,

C'est dans un contexte totalement inédit au sein de l'UNSS que se déroule notre premier CDUNSS de l'année scolaire 2024 2025. Pour la première fois de son histoire, le SNEP-FSU réclamait le départ et le remplacement du directeur national. Après des mois de luttes et de mobilisations pour donner suite aux révélations du journal l'Equipe, la ministre de l'Education Nationale a décidé, après enquête administrative relative à la gestion de l'UNSS et procédure disciplinaire, de licencier Olivier Girault de son poste de directeur de l'UNSS à compter du 13 mars 2025. Nous prenons acte de cette décision, mais les problèmes structurels et budgétaires de l'UNSS ne sont pas réglés pour autant. Il est en effet temps de changer les pratiques et les orientations prises sous cette direction. Rappelons également que Jean Michel Blanquer alors ministre de l'Education Nationale et président de l'UNSS avait nommé Olivier Girault contre l'avis du conseil d'administration de l'UNSS. Espérons que les choses seront bien différentes pour la nomination de la prochaine directrice nationale ou du prochain directeur national et que les orientations centrées sur le développement des rencontres et sur le fonctionnement démocratique de la structure seront une priorité. La page des dérives financières se doit d'être tournée et, pour cela, l'UNSS se doit d'être exemplaire et transparente envers l'ensemble des actrices et acteurs du sport scolaire et à l'égard de ses usagères et usagers.

Parce que dans les Yvelines, comme dans les autres départements de l'Académie de Versailles et France, le sport scolaire se vit et se traduit en acte sur le terrain, au plus près des territoires, dans les AS, dans les districts, nous tenons à rappeler que la réussite de l'UNSS n'est rendue possible que grâce à l'engagement sans faille des cadres académiques et départementaux, des coordonnateurs et coordonnatrices de district, des animateurs et animatrices d'AS et des présidents et présidentes d'AS.

Toutefois plusieurs difficultés viennent sérieusement contrarier cet engagement et freiner le développement du service public du sport scolaire :

Nous continuons de dénoncer les conséquences de l'accord cadre transport sur les budgets des districts et des AS. Cela a pour conséquence direct la diminution du nombre de transports et donc de rencontres.

Le nouveau règlement fédéral va à l'encontre des objectifs d'accès au plus grand nombre à la pratique et aux rencontres. La réduction du nombre de participants par équipes et le changement de catégorie en collège et en lycée excluant les élèves de 6ème et de 2nde en sont deux illustrations.

Face à la crise budgétaire rencontrée à l'UNSS, les AS et les familles n'ont pas à porter à elles seules les augmentations comme cela a été le cas en cette rentrée 2024. Pour le SNEP-FSU il y a d'autres leviers pour augmenter les recettes, à commencer par le doublement de la subvention du Ministère de l'Education Nationale à l'UNSS qui n'a pas bougé depuis 2018. Nous demandons que les sommes dépensées par l'état sur des dispositifs tels que le SNU, les 2 heures de sports au collège ou le financement de l'UGSEL soient redéployés pour permettre l'augmentation de la subvention à l'UNSS.

De même les budgets des services UNSS en territoire ne peuvent pas fonctionner sans les subventions des collectivités territoriales. Si le retour à une subvention plus conséquente du conseil régional au SR est à saluer au vu des coupes drastiques opérées les années passées, nous tenons à rappeler que le conseil départemental est un partenaire essentiel à l'aulibre financier du service départemental UNSS.

Comme évoqué précédemment les coordonnatrices et coordonateurs de district représentent les pierres angulaires de l'UNSS. Elles et ils sont indemnisé-e-s pour leurs missions en IMP souvent bien en deçà des heures consacrées. Nous tenons à rappeler notre souhait de voir sanctuarisée l'enveloppe qui leur est allouée par Le Rectorat de Versailles.

Comme chaque année depuis la mise en place de la réforme du lycée, nous continuons à alerter sur les conséquences de cette dernière sur le fonctionnement des AS et des rencontres UNSS. En effet les lycées ne proposant pas de cours le mercredi après midi se font de plus en plus rares dans notre département. Conformément à la note de service 87-379 du 01/12/1987 et les circulaires 02-130 du 20/04/2002 et 10-125 du 18/08/2010 la libération du mercredi après midi est fixée comme indication pour favoriser le bon fonctionnement des AS. Nous demandons que des recommandations en ce sens soient adressées aux chefs d'établissements pour prendre en compte la problématique du sport scolaire dans l'élaboration des emplois du temps.

La mise en place du PADSS et des PDDSS doivent s'opérer dans le courant de l'année. C'est l'occasion pour les acteurs et les actrices du sport scolaire de travailler au développement en territoire de nos projets au service de nos élèves. Nous espérons que le SNEP-FSU, comme les élus des AS seront associés aux temps de réflexion, notamment lors du séminaire des animateurs d'AS du mois de juin mais également lors des groupes de travail avec les coordonnateurs de district comme cela a été le cas en octobre 2024.

Estelle SILLY & Jérôme LE CAM
Représentant SNEP-FSU